

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 08 septembre 2021

A la Mairie de Lavergne à 18 heures 00

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 02 septembre 2021

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon JOYEUX, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Céline SER

Absent(s) excusé(s) : Jean-Louis RIGOUSTE

Secrétaire de séance : Manon JOYEUX

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet 2021

1) – MARCHÉ N° 2020-TRAVAUX BATIMENT MAIRIE

1. Avancement des travaux à ce jour

Monsieur le maire donne la parole à Patrick BOY qui rend compte des divers travaux effectués à ce jour. Il rappelle les travaux supplémentaires, envisagés par les élus, concernant le déplacement des tableaux électriques et des câbles sur la façade, qui induisent des avenants à valider au prochain conseil municipal.

2. Validation devis Enedis

Monsieur le maire informe l'assemblée que le devis Enedis doit être revu avec les services Enedis par rapport aux tranchées à réaliser. Question reportée au prochain conseil municipal.

3. Divers avenants au marché à valider

Question reportée au prochain conseil municipal.

2) – TRAVAUX VOIRIE – DEPLACEMENT OUVRAGE

1. Validation devis Enedis dans le cadre d'un déplacement de coffret électrique

Vu le PC n° 04616517S0005 portant aménagement et agrandissement bâtiment existant de BIZOT Claude parcelles AD 132 – 133 ;

Vu le plan d'accès validé par le Permis de Construire de BIZOT Claude ;

Vu l'implantation d'un coffret ENEDIS, correspondant à l'éclairage public de la Commune, dans la rue n° 3 à hauteur de l'entrée de la parcelle de BIZOT Claude ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'implantation du coffret électrique pour l'éclairage public, afin de faciliter l'accès à la rue n° 3 et à la parcelle de BIZOT Claude,

Considérant que ce coffret concerne l'éclairage public et non l'alimentation électrique du particulier,

Monsieur le Maire présente le devis d'Enedis n° DE26/024768/004001 en date du 13/08/2021 correspondant au déplacement de l'ouvrage (coffret électrique de l'éclairage public) d'un montant de 4 257,08 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir écouté et vu les documents se rapportant à la modification d'implantation d'un coffret électrique concernant l'éclairage public afin de permettre l'accès à la propriété de BIZOT Claude :

- **VALIDE** le devis des travaux de modification d'implantation d'un coffret électrique de ENEDIS Nord Midi Pyrénées – BP 700 33 – 31141 SAINT-ALBAN CEDEX pour la somme totale de 3 547,57 € HT + TVA 20% : 709,51 € = 4 257,08 € TTC.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents définitifs se rapportant à cette affaire,
- **DIT** que cette dépense sera comptabilisée au budget communal, compte 2158 OP 142
- **AUTORISE** le maire à prendre la Décision Modificative suivante :

DM 2021-001 TRVX ENEDIS DEPLCT OUVRAGE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158 - 142	Autres installat°, matériel et outillage	1258.00	
020	Dépenses imprévues	-1258.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3) – VALIDATION DES RPQS SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

1. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 - RPQS SCE eau Lavergne 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de LAVERGNE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

2. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement collectif 2020 - RPQS SCE assainissement Lavergne 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de LAVERGNE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

4) - DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE PARTICIPATION AU 4L TROPHY 2022

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que deux étudiantes, Julie ISSALY (résidente à Lavergne) et Laura PRADAYROL (domiciliée à Padirac) demandent une aide financière afin de participer au rallye étudiant «4L Trophy» en février 2022 au Maroc, raid humanitaire réservé aux étudiants.

Monsieur le Maire, rappelant le contexte humanitaire de ce raid et l'implication de ces deux jeunes filles sapeurs-pompiers volontaires au centre d'incendie et de secours de Gramat, propose d'attribuer une aide d'un montant de 180 € à cet équipage pour sa participation « 4L Trophy » 2022 au Maroc.

Après avoir entendu cet exposé, vu le dossier correspondant et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTe d'attribuer une subvention exceptionnelle de 180 euros à ces étudiantes dans le cadre de leurs participations au rallye étudiant « 4L Trophy » 2022.

DIT que ce partenariat financier consistera à l'achat d'un encart publicitaire positionné sur la 4L pour y faire figurer le logo de la commune.

DIT que cette dépense sera comptabilisée au BP 2021 – article 6574 - subventions divers aides

AUTORISE le maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier.

5) – QUESTIONS DIVERSES

a. Rencontre avec le Président de l'AMF du Lot

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président de l'AMF du Lot, Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE souhaite un rendez-vous pour un temps d'échange. Il propose le mardi 5 octobre 2021 à 9 h. Monsieur le Maire souhaiterait que les élus se rendent disponibles, dans la mesure du possible, pour être présent ce jour-là.

b. Point sur la rentrée scolaire

Monsieur le Maire donne la parole à M. Dominique FROMENTEZE afin de présenter le déroulement de la rentrée scolaire.

c. Noël des écoles

Monsieur le maire rappelle que tous les 2 ans le Noël des écoles se fait sur la commune. Cette année c'est à nouveau notre tour. Les élus, après en avoir discuté, décident de proposer une sortie cinéma qui sera clôturée d'un goûter. Dominique et Patrick se chargent de voir pour le transport (2 cars) et le cinéma de Gramat.

d. Stop école

M. Thierry BOUSSAC intervient pour demander s'il serait possible de mettre un panneau « STOP » au niveau de la sortie du parking des écoles afin de sécuriser les véhicules venants de la route du Mas de Bergues. La priorité à droite n'est pas respectée par les véhicules sortants du parking des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 20.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Patrick BOY

Véronique CANITROT

Aurore COUDERC

Dominique FROMENTEZE

Manon JOYEUX

Chantal MASMAYOUX

Johan MAZIERO

Céline SER